

Loi n° 35- 2012 du 6 décembre 2012
autorisant la ratification de la charte sur les valeurs et les principes
du service public et de l'administration.

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de la charte sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.-

35 - 2012 Fait à Brazzaville, le 6 décembre 2012


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,


Basile IKOUÉBE.-


Guy Brice Guifan KOLELAS.-